



**RETURN BIDS TO:  
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

Réception des soumissions - TPSGC / Bid Receiving  
- PWGSC

Voir dans le document/  
See herein

NA  
Québec  
NA

**Request For a Standing Offer  
Demande d'offre à commandes**

Regional Individual Standing Offer (RISO)

Offre à commandes individuelle régionale (OCIR)

Canada, as represented by the Minister of Public Works and  
Government Services Canada, hereby requests a Standing Offer  
on behalf of the Identified Users herein.

Le Canada, représenté par le ministre des Travaux Publics et  
Services Gouvernementaux Canada, autorise par la présente,  
une offre à commandes au nom des utilisateurs identifiés  
énumérés ci-après.

**Comments - Commentaires**

**Vendor/Firm Name and Address  
Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**

TPSGC/PWGSC  
601-1550, Avenue d'Estimauville  
Québec  
Québec  
G1J 0C7

<b>Title - Sujet</b> Produits d'entretien de véhicules	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> W0106-19S029/A	<b>Date</b> 2020-10-30
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> W0106-19S029	<b>GETS Ref. No. - N° de réf. de SEAG</b> PW-\$QCN-037-18019
<b>File No. - N° de dossier</b> QCN-9-42160 (037)	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2020-12-09</b>	
<b>Time Zone</b> <b>Fuseau horaire</b> Heure Normale du l'Est HNE	
<b>Delivery Required - Livraison exigée</b> Voir doc.	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Roy, Alain	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> qcn037
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (418)906-8611 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> (418)648-2209
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b> MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE PHL, EDIFICE 260 BASE DE SOUTIEN VALCARTIER COURCELETTE Québec G0A4Z0 Canada	
<b>Security - Sécurité</b> This request for a Standing Offer does not include provisions for security. Cette Demande d'offre à commandes ne comprend pas des dispositions en matière de sécurité.	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b>	<b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/</b> <b>de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

---

## TABLE DES MATIÈRES

<b>PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX.....</b>	<b>4</b>
1.1 INTRODUCTION.....	4
1.2 SOMMAIRE .....	4
1.3 COMPTE RENDU.....	5
1.4 MIGRATION PRÉVUE VERS UNE SOLUTION D'ACHATS ÉLECTRONIQUES (SAE).....	5
<b>PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS.....</b>	<b>6</b>
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES .....	6
2.2 PRÉSENTATION DES OFFRES.....	6
2.3 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES .....	7
2.4 LOIS APPLICABLES .....	7
<b>PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES.....</b>	<b>8</b>
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES .....	8
<b>PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION .....</b>	<b>9</b>
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION .....	9
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION .....	11
<b>PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES .....</b>	<b>12</b>
5.1 ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC L'OFFRE .....	12
5.2 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ÉMISSION D'UNE OFFRE À COMMANDES ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES.....	12
<b>PARTIE 6 – OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT.....</b>	<b>13</b>
<b>A. OFFRE À COMMANDES.....</b>	<b>13</b>
6.1 OFFRE.....	13
6.2 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ .....	13
6.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	13
6.4 DURÉE DE L'OFFRE À COMMANDES .....	14
6.5 RESPONSABLES.....	14
6.6 UTILISATEURS DÉSIGNÉS .....	15
6.7 INSTRUMENT DE COMMANDE .....	15
6.8 LIMITE DES COMMANDES SUBSÉQUENTES .....	15
6.9 LIMITATION FINANCIÈRE.....	16
6.10 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS .....	16
6.11 ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES .....	16
6.12 LOIS APPLICABLES .....	16
6.13 TRANSITION VERS UNE SOLUTION D'ACHATS ÉLECTRONIQUES (SAE).....	16
<b>B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT .....</b>	<b>17</b>
6.1 BESOIN.....	17
6.2 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	17
6.3 DURÉE DU CONTRAT.....	17
6.4 PAIEMENT .....	17
6.5 INSTRUCTIONS POUR LA FACTURATION.....	17
6.6 ASSURANCES.....	18
6.7 CLAUSES DU <i>GUIDE DES CCUA</i> .....	18
6.8 INSTRUCTIONS D'EXPÉDITION – LIVRAISON À DESTINATION.....	18

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
W0106-19S029/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
W0106-19S029

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
QCW-9-42160

Id de l'acheteur - Buyer ID  
qcn037  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

<b>ANNEXE « A » .....</b>	<b>19</b>
BESOIN .....	19
<b>ANNEXE « B » .....</b>	<b>23</b>
BASE DE PAIEMENT ET LISTE DES PRODUITS.....	23
<b>ANNEXE « C » .....</b>	<b>24</b>
POINTS DE LIVRAISON .....	24

---

## **PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

### **1.1 Introduction**

La demande d'offre à commandes (DOC) contient sept parties, ainsi que des pièces jointes et des annexes, et elle est divisée comme suit :

- Partie 1 Renseignements généraux: renferme une description générale du besoin;
- Partie 2 Instructions à l'intention des offrants : renferme les instructions relatives aux clauses et conditions de la DOC;
- Partie 3 Instructions pour la préparation des offres: donne aux offrants les instructions pour préparer leur offre afin de répondre aux critères d'évaluation spécifiés;
- Partie 4 Procédures d'évaluation et méthode de sélection: décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation, les critères d'évaluation auxquels on doit répondre, ainsi que la méthode de sélection;
- Partie 5 Attestations et renseignements supplémentaires: comprend les attestations et les renseignements supplémentaires à fournir;
- Partie 6 6A, Offre à commandes, et 6B, Clauses du contrat subséquent :
- 6A, contient l'offre à commandes incluant l'offre de l'offrant et les clauses et conditions applicables;
- 6B, contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

Les annexes comprennent le Besoin, la Base de paiement incluant la liste des produits et les points de livraison – Attestation et toute autre annexe.

### **1.2 Sommaire**

**1.2.1** Le Ministère de la Défense nationale (MDN) a besoin d'une offre à commandes individuelle et régionale (OCIR) pour la fourniture, au fur et à mesure des besoins, de divers types de produits pétroliers et d'entretien pour véhicules, tel que : lubrifiant, antigel, fluide de freins, silicone, graisse, dissolvant, scellant, nettoyeur, adhésif, huile à moteur, huile à transmission, lubrifiant de très haute performance pour moteur diesel, naphta combustible de camping, antigel, etc., pour les différents points de livraison du Ministère de la Défense nationale (MDN), identifiés à l'annexe C. La liste complète des produits se retrouve à l'annexe B.

Jusqu'à deux (2) offres à commandes (OC) peuvent être émises pour un montant total estimatif de 800,000.00\$ taxes en sus, pour la période initiale de deux (2) ans soit une offre pour les produits de la base de paiement numérotés de 1 à 65 et une offre pour les produits numérotés de 66 à 83. Les offrants peuvent présenter une offre pour l'une ou l'autre des deux parties ou pour les deux.

Période de l'offre à commande : du 1<sup>er</sup> février 2021 au 31 janvier 2023, avec possibilité d'option d'une (1) période d'une (1) année additionnelle.

### 1.2.2 Critères techniques obligatoires

Les offres seront évaluées sur les critères techniques obligatoires décrits ci-dessous. Les offres ne respectant pas ces exigences seront jugées non recevables.

- a) L'offrant doit être en mesure de fournir, et doit soumissionner un prix, pour au minimum 90% des articles de l'annexe B – Base de paiement, soit pour la partie 1 (58 sur 65 articles), soit pour la partie 2 (16 sur 18 articles) ou pour les deux parties (74 sur 83 articles) ;
- b) L'offrant doit être en mesure de fournir les marques et formats des produits demandés ou des produits substitués. Pour tout produit substitut proposé, l'offrant doit compléter les informations demandées concernant «marque offerte», «numéro de produit» et «format» à l'annexe B – Base de paiement;
- c) Les formats des produits substitués doivent respectés le plus possible les formats demandés. Pour les formats autres que ceux demandés, un écart de volume maximum de 25% à la hausse ou à la baisse sera accepté. Lorsque le format est différent de celui demandé, le prix offert doit demeurer dans la même unité de mesure, exemple : article 1, format demandé 20 litres, format proposé 22 litres (accepté) et non 5.8 gallons;

**1.2.3** La présente DOC permet aux offrants d'utiliser le service Connexion postel offert par la Société canadienne des postes pour la transmission électronique de leurs offres. Les offrants doivent consulter la partie 2 de la DOC, Instructions à l'intention des offrants, et la partie 3 de la DOC, Instructions pour la préparation des offres, pour obtenir de plus amples renseignements sur le recours à cette méthode.

### 1.3 Compte rendu

Les offrants peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Les offrants devraient en faire la demande au responsable de l'offre à commandes dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

### 1.4 Migration prévue vers une solution d'achats électroniques (SAE)

Le Canada s'efforce actuellement de mettre au point une SAE en ligne plus rapide et plus conviviale pour commander des biens et des services. Pour en savoir plus sur la transition prévue vers ce système et sur les incidences éventuelles sur toute offre à commandes subséquente attribuée dans le cadre de cette demande de soumissions, reportez-vous à la section 7.15 – Transition vers une solution d'achats électroniques (SAE).

Le [communiqué de presse](#) du gouvernement du Canada fournit des renseignements additionnels :

<https://www.canada.ca/fr/services-publics-appvisionnement/nouvelles/2018/07/le-gouvernement-du-canada-octroie-un-contrat-pour-une-solution-dachats-electroniques.htm>

## **PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS**

### **2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées**

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande d'offres à commandes (DOC) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le *Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat* (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les offrants qui présentent une offre s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la DOC et acceptent les clauses et les conditions de l'offre à commandes et du ou des contrats subséquents.

Le document [2006](#) (2020-05-28) Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, sont incorporées par renvoi à la DOC et en font partie intégrante.

<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/1/2006/actif>

#### **2.1.1 Produits équivalents**

[B3000T](#) (2006-06-16), Produits équivalents

<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/B/B3000T/5>

#### **2.1.2 Produits de remplacement - échantillons (Ministère de la Défense nationale)**

Si l'offrant offre un produit substitut, le Canada se réserve le droit de demander un échantillon à l'offrant afin de déterminer si le produit est équivalent à l'article décrit dans la demande d'offre à commandes sur le plan de la forme, de l'ajustage, de la fonction, de la qualité et du rendement.

L'offrant doit, à la demande de l'autorité contractante, fournir un échantillon au responsable technique, frais de transport payé d'avance et sans frais pour le Canada, dans les quatre (4) jours civils après la date de la demande. L'échantillon fourni par l'offrant demeurera la propriété du Canada et ne sera pas considéré comme faisant partie des biens livrables dans tout contrat subséquent. Si l'échantillon ne satisfait pas aux exigences stipulées dans la demande d'offre à commandes ou si l'offrant ne respecte pas la demande de l'autorité contractante, l'offre sera jugée non recevable.

### **2.2 Présentation des offres**

Les offres doivent être présentées uniquement à l'Unité de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date et à l'heure indiquées à la page 1 de la DOC. Les offrants doivent acheminer leur offre à l'endroit suivant :

#### **Unité de réception des soumissions de la région du Québec de TPSGC**

Seules les offres transmises à l'aide du service Connexion postal seront acceptées. L'offrant doit envoyer un courriel pour demander d'ouvrir une conversation Connexion postal à l'adresse suivante :

[TPSGC.RQReceptionSoumissions-QRSupplyTendersReception.PWGSC@tpsgc-pwgsc.gc.ca](mailto:TPSGC.RQReceptionSoumissions-QRSupplyTendersReception.PWGSC@tpsgc-pwgsc.gc.ca)

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
W0106-19S029/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
W0106-19S029

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
QCW-9-42160

Id de l'acheteur - Buyer ID  
qcn037  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

**Remarque : Les offres ne seront pas acceptées si elles sont envoyées directement à cette adresse de courriel.** Cette adresse de courriel doit être utilisée pour ouvrir une conversation Connexion postel, tel qu'indiqué dans les instructions uniformisées 2006, ou pour envoyer des offres au moyen d'un message Connexion postel si l'offrant utilise sa propre licence d'utilisateur du service Connexion postel.

<https://achatsetventes.gc.ca/etapes-a-suivre-pour-la-transmission-d-une-soumission-au-module-de-reception-des-soumissions-mrs-par-l-intermediaire-de-connexion-postel>

Il incombe à l'offrant de s'assurer que la demande d'ouverture de conversation Connexion postel est envoyée à l'adresse électronique ci-dessus au moins six (6) jours avant la date de clôture de la demande d'offre à commandes.

En raison du caractère de la demande d'offre à commandes, les offres transmises par télécopieur ou sur papier à l'intention de TPSGC ne seront pas acceptées.

### **2.3 Demandes de renseignements – demande d'offres à commandes**

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit au responsable de l'offre à commandes au moins sept (7) jours civils avant la date de clôture de la demande d'offres à commandes (DOC). Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les offrants devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la DOC auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère « exclusif » doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander à l'offrant de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les offrants. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les offrants.

### **2.4 Lois applicables**

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes seront interprétés et régis selon les lois en vigueur au Québec et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les offrants peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur offre ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les offrants acceptent les lois applicables indiquées.

## **PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES**

### **3.1 Instructions pour la préparation des offres**

L'offrant doit envoyer son offre par voie électronique conformément à l'article 08 des instructions uniformisées 2006. Le système Connexion postal a une limite de 1 Go par message individuel affiché et une limite de 20 Go par conversation.

L'offre doit être présentée en sections distinctes comme suit :

Section I : Offre technique  
Section II : Offre financière  
Section III : Attestations

En raison du caractère de la DOC, les offres transmises par télécopieur ou sur papier à l'intention de TPSGC ne seront pas acceptées.

Les prix doivent figurer dans l'offre financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de l'offre.

#### **Section I : Offre technique**

Dans leur offre technique, les offrants devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

#### **Section II : Offre financière**

Les offrants doivent présenter leur offre financière en conformité avec l'Annexe B - Base de paiement.

##### **3.1.1 Fluctuation du taux de change**

C3011T (2013-11-06), Fluctuation du taux de change

<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/C/C3011T/5>

#### **Section III: Attestations**

Les offrants doivent présenter les attestations et les renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

---

## **PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION**

### **4.1 Procédures d'évaluation**

- a) Les offres seront évaluées par rapport à l'ensemble du besoin de la demande d'offre à commandes incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les offres.

#### **4.1.1 Évaluation technique**

##### **4.1.1.1 Critères techniques obligatoires**

Les offres seront évaluées sur les critères techniques obligatoires décrits ci-dessous. Les offres ne respectant pas ces exigences seront jugées non recevables.

1. L'offrant doit être en mesure de fournir, et doit soumissionner un prix, pour au minimum 90% des articles de l'annexe B – Base de paiement, soit pour la partie 1 (58 sur 65 articles), soit pour la partie 2 (16 sur 18 articles) ou pour les deux parties (74 sur 83 articles) ;
2. L'offrant doit être en mesure de fournir les marques et formats des produits demandés ou des produits substitués. Pour tout produit substitué proposé, l'offrant doit compléter les informations demandées concernant «marque offerte», «numéro de produit» et «format» à l'annexe B – Base de paiement;
3. Les formats des produits substitués doivent respecter le plus possible les formats demandés. Pour les formats autres que ceux demandés, un écart de volume maximum de 25% à la hausse ou à la baisse sera accepté. Lorsque le format est différent de celui demandé, le prix offert doit demeurer dans la même unité de mesure, exemple : article 1, format demandé 20 litres, format proposé 22 litres (accepté) et non 5.8 gallons.

#### **4.1.2 Évaluation financière**

##### **4.1.2.1 Évaluation du prix**

Le prix de l'offre sera évalué en dollars canadiens, excluant les taxes applicables, FAB destination, incluant les droits de douane et les taxes d'accise canadiens.

##### **4.1.2.2 Pour fins d'évaluation seulement, le prix de l'offre sera établi comme suit :**

Prix évalué pour la période initiale de l'offre à commandes de deux (2) ans et pour la période optionnelle d'une (1) année additionnelle, avec des prix soumissionnés pour chacune des trois (3) années :

Les offrants doivent fournir des prix sur au moins 90% du nombre total des articles, soit pour la partie 1 (58 sur 65 articles), soit pour la partie 2 (16 sur 18 articles) ou pour les deux parties (74 sur 83 articles).

Base commune d'évaluation : La base commune sera composée de tous les articles qui ont été soumissionnés par tous les offrants recevables. Les items non soumissionnés par l'un ou l'autre des offrants recevables seront retirés de l'évaluation.

Calcul : Pour chacun des articles, les quantités approximatives annuelles seront multipliées par les prix unitaires fermes pour les trois (3) ans. Les totaux obtenus seront additionnés pour arriver au prix de l'offre.

**Exemple du calcul :**

Prix évalué pour trois périodes d'un (1) an de l'offre selon les mêmes articles (même base d'évaluation) :

**ANNÉE 1 :**

	<b>Compagnie A</b>	<b>Compagnie B</b>	<b>Compagnie C</b>
Article 1 :	15\$	10\$	10\$
Article 2 :	20\$	15\$	20\$
Article 3 :	15\$		20\$
Article 4 :		15\$	15\$
Article 5 :	20\$	20\$	20\$
<b>Total année 1 :</b>	<b>55\$</b>	<b>45\$</b>	<b>50\$</b>

**ANNÉE 2 :**

	<b>Compagnie A</b>	<b>Compagnie B</b>	<b>Compagnie C</b>
Article 1 :	15\$	10\$	10\$
Article 2 :	20\$	15\$	20\$
Article 3 :	15\$		20\$
Article 4 :		15\$	15\$
Article 5 :	20\$	20\$	20\$
<b>Total année 2 :</b>	<b>55\$</b>	<b>45\$</b>	<b>50\$</b>

**ANNÉE 3 :**

	<b>Compagnie A</b>	<b>Compagnie B</b>	<b>Compagnie C</b>
Article 1 :	15\$	10\$	10\$
Article 2 :	20\$	15\$	20\$
Article 3 :	15\$		20\$
Article 4 :		15\$	15\$
Article 5 :	20\$	20\$	20\$
<b>Total année 3 :</b>	<b>55\$</b>	<b>45\$</b>	<b>50\$</b>

**Le montant total de l'évaluation de l'offre à commandes pour les trois (3) est :**

	<b>Compagnie A</b>	<b>Compagnie B</b>	<b>Compagnie C</b>
<b>TOTAL :</b>	<b>165\$</b>	<b>135\$</b>	<b>150\$</b>

**L'offre à commandes serait émise à la compagnie B.**

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
W0106-19S029/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
W0106-19S029

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
QCW-9-42160

Id de l'acheteur - Buyer ID  
qcn037  
N° CCC / CCC No. / N° VME - FMS

---

#### **4.1.3 Prix et (ou) taux fermes**

Clause du *Guide des CCUA M0019T* (2007-05-25), Prix et (ou) taux fermes.

<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/M/M0019T/5>

#### **4.2 Méthode de sélection**

##### **4.2.1 Méthode de sélection - critères techniques obligatoires**

Une offre doit respecter les exigences de la demande d'offres à commandes et satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires pour être déclarée recevable. L'offre recevable avec le prix évalué le plus bas pour chacune des deux parties de la base de paiement sera recommandée pour l'émission d'une offre à commandes.

Jusqu'à deux offres à commandes peuvent être émises soit une offre à commandes pour chaque partie de la base de paiement.

---

## PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les offrants doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'une offre à commandes leur soit émise.

Les attestations que les offrants remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une offre non recevable, aura le droit de mettre de côté une offre à commandes, ou de mettre l'entrepreneur en défaut s'il est établi qu'une attestation de l'offrant est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des offres, pendant la période de l'offre à commandes, ou pendant la durée du contrat.

Le responsable de l'offre à commandes aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations de l'offrant. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par le responsable de l'offre à commandes, l'offre sera déclarée non recevable ou entraînera la mise de côté de l'offre à commandes ou constituera un manquement aux termes du contrat.

### 5.1 Attestations exigées avec l'offre

Les offrants doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur offre.

#### 5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément à la *Politique d'inadmissibilité et de suspension* (<https://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), l'offrant doit présenter avec son offre la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que son offre ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

### 5.2 Attestations préalables à l'émission d'une offre à commandes et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec l'offre mais elles peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, le responsable de l'offre à commandes informera l'offrant du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, l'offre sera déclarée non recevable.

#### 5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à la *Politique d'inadmissibilité et de suspension* (<https://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), l'offrant doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que son offre ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

#### 5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation d'offre

En présentant une offre, l'offrant atteste que l'offrant, et tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » ) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web [d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) – Travail](#)

([http://www.edsc.gc.ca/fr/emplois/milieu\\_travail/droits\\_personne/equite\\_emploi/programme\\_contrats\\_federaux.page?&\\_ga=1.152490553.1032032304.1454004848](http://www.edsc.gc.ca/fr/emplois/milieu_travail/droits_personne/equite_emploi/programme_contrats_federaux.page?&_ga=1.152490553.1032032304.1454004848)).

Le Canada aura le droit de déclarer une offre non recevable ou de mettre de côté l'offre à commandes, si l'offrant, ou tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment d'émettre l'offre à commandes ou durant la période de l'offre à commandes.

---

## PARTIE 6 – OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

### A. OFFRE À COMMANDES

#### 6.1 Offre

6.1.1 L'offrant offre de remplir le besoin conformément au besoin reproduit à l'annexe « A ».

#### 6.2 Exigences relatives à la sécurité

6.2.1 L'offre à commandes ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

#### 6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans l'offre à commandes et contrat(s) subséquent(s) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

##### 6.3.1 Conditions générales

[2005](#) (2017-06-21), Conditions générales – offres à commandes - biens ou services, s'appliquent à la présente offre à commandes et en font partie intégrante.

<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/3/2005/14>

##### 6.3.2 Offres à commandes - établissement des rapports

L'offrant doit compiler et tenir à jour des données sur les biens, les services ou les deux fournis au gouvernement fédéral en vertu de contrats découlant de l'offre à commandes. Ces données doivent comprendre tous les achats, incluant ceux payés au moyen d'une carte d'achat du gouvernement du Canada.

L'offrant doit fournir ces données conformément aux exigences en matière d'établissement de rapports, entre autre fournir la quantité pour chaque produit vendu et le total de tous les articles pour la période visée du rapport. Le document intitulé «Rapport périodique» qui reprend les données de l'Annexe « B» Base de paiement, vous sera transmis lors de l'émission de l'offre à commandes, afin de produire vos rapports. Si certaines données ne sont pas disponibles, la raison doit être indiquée dans le rapport. Si aucun bien ou service n'a été fourni pendant une période donnée, l'offrant doit soumettre un rapport portant la mention « néant ».

Les données doivent être présentées tous les trimestres comme suit :

- Une (1) copie des données au responsable de l'offre à commande de TPSGC, à l'adresse électronique suivante : [TPSGC.gestiondecontrats-quecontractmanagement.PWGSC@tpsgc-pwgsc.gc.ca](mailto:TPSGC.gestiondecontrats-quecontractmanagement.PWGSC@tpsgc-pwgsc.gc.ca) et c.c. à : [Alain.Roy.Que@tpsgc-pwgsc.gc.ca](mailto:Alain.Roy.Que@tpsgc-pwgsc.gc.ca)
- Une (1) copie des données au chargé de projet de la section PHL du MDN, pour chacun des points de livraison de l'annexe C (*les adresses courriels vous seront fournies lors de l'émission de l'offre à commandes*):

Voici la répartition des trimestres :

- Premier trimestre : du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars ;
- Deuxième trimestre : du 1<sup>er</sup> avril au 30 juin ;
- Troisième trimestre : du 1<sup>er</sup> juillet au 30 septembre ;
- Quatrième trimestre : du 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre.

Les données doivent être présentées dans les quinze (15) jours civils suivant la fin de la période de référence.

## 6.4 Durée de l'offre à commandes

### 6.4.1 Période de l'offre à commandes

Des commandes subséquentes à cette offre à commandes pourront être passées du 1<sup>er</sup> février 2021 au 31 janvier 2023.

### 6.4.2 Prolongation de l'offre à commandes

Si l'utilisation de l'offre à commandes est autorisée au-delà de la période initiale, l'offrant consent à prolonger son offre pour une période supplémentaire d'une (1) année, aux mêmes conditions et aux taux ou prix indiqués dans l'offre à commandes, ou aux taux ou prix calculés selon la formule mentionnée dans l'offre à commandes.

L'offrant sera avisé de la décision d'autoriser l'utilisation de l'offre à commandes pour une période prolongée par le responsable de l'offre à commandes trente (30) jours avant la date d'expiration de celle-ci. Une révision à l'offre à commandes sera émise par le responsable de l'offre à commandes.

### 6.4.3 Points de livraisons

Les livraisons seront effectuées au Ministère de la Défense nationale (MDN), aux différents points de livraison identifiés à l'annexe C.

## 6.5 Responsables

### 6.5.1 Responsable de l'offre à commandes

Le responsable de l'offre à commandes est :

Nom : Alain Roy  
Titre : Spécialiste de l'approvisionnement  
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada  
Direction générale des approvisionnements

Adresse : 1550, avenue D'Estimauville  
Québec, QC G1J 0C7

Téléphone : 418-906-8611

Télécopieur : 418-648-2209

Courriel : [Alain.Roy.Que@tpsgc-pwgsc.gc.ca](mailto:Alain.Roy.Que@tpsgc-pwgsc.gc.ca)

Le responsable de l'offre à commandes est chargé de l'émission de l'offre à commandes et de son administration et de sa révision, s'il y a lieu. En tant qu'autorité contractante, il est responsable de toute question contractuelle liée aux commandes subséquentes à l'offre à commandes passées par tout utilisateur désigné.

### 6.5.3 Représentant de l'offrant

Le représentant de l'offrant est :

#### Renseignements généraux

Nom : \_\_\_\_\_

Titre : \_\_\_\_\_

Organisation : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ - \_\_\_\_\_ - \_\_\_\_\_

Télécopieur : \_\_\_\_\_ - \_\_\_\_\_ - \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
W0106-19S029/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
W0106-19S029

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
QCW-9-42160

Id de l'acheteur - Buyer ID  
qcn037  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

**Suivi de la livraison :**

Nom : \_\_\_\_\_  
Titre : \_\_\_\_\_  
Organisation : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
Téléphone : \_\_\_\_ - \_\_\_\_ - \_\_\_\_\_  
Télécopieur : \_\_\_\_ - \_\_\_\_ - \_\_\_\_\_  
Courriel : \_\_\_\_\_

**6.6 Utilisateurs désignés**

L'utilisateur désigné autorisé à passer des commandes subséquentes à l'offre à commandes est le représentant désigné du Ministère de la défense nationale (MDN) pour la région du Québec, identifié sur chaque commande subséquentes à l'offre à commandes.

**6.7 Instrument de commande**

Les travaux seront autorisés ou confirmés par le ou les utilisateur(s) désigné(s) à l'aide des formulaires dûment remplis ou de leurs équivalents, comme il est indiqué aux paragraphes 2 ou 3 ci-après, ou au moyen de la carte d'achat du Canada (Visa ou MasterCard) pour les besoins de faible valeur.

1. Les commandes subséquentes doivent provenir de représentants autorisés des utilisateurs désignés dans l'offre à commandes. Il doit s'agir de biens ou services ou d'une combinaison de biens et services compris dans l'offre à commandes, conformément aux prix et aux modalités qui y sont précisés.
2. Les formulaires suivants sont disponibles au site Web [Catalogue de formulaires](#) :
  - PWGSC-TPSGC 942 Commande subséquentes à une offre à commandes
  - PWGSC-TPSGC 942-2 Commande subséquentes à une offre à commandes (Livraison multiple)
  - PWGSC-TPSGC 944 Commande subséquentes à plusieurs offres à commandes (anglais seulement)
  - PWGSC-TPSGC 945 Commande subséquentes à plusieurs offres à commandes (français seulement), ou
3. Un formulaire équivalent ou un document électronique de commande subséquentes qui comprend à tous le moins les renseignements suivants :
  - le numéro de l'offre à commandes;
  - l'énoncé auquel les modalités de l'offre à commandes ont été intégrées;
  - la description et le prix unitaire de chaque article;
  - la valeur totale de la commande subséquentes;
  - le point de livraison;
  - la confirmation comme quoi les fonds sont disponibles aux termes de l'article 32 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*;
  - la confirmation comme quoi l'utilisateur a été désigné dans le cadre de l'offre à commandes et qu'il détient l'autorisation d'établir un contrat.

**6.8 Limite des commandes subséquentes**

Les commandes individuelles subséquentes à l'offre à commandes ne doivent pas dépasser 25,000.00\$ (taxes applicables incluses).

## 6.9 Limitation financière

Le coût total, pour le Canada, des commandes subséquentes à l'offre à commandes ne doit pas dépasser le montant de 800 000.00\$, (*taxes applicables exclues*) à moins d'une autorisation écrite du responsable de l'offre à commandes. L'offrant ne doit pas exécuter de travaux ou fournir des services ou des articles sur réception de commandes qui porteraient le coût total, pour le Canada à un montant supérieur au montant indiqué précédemment, sauf si une telle augmentation est autorisée.

L'offrant doit aviser le responsable de l'offre à commandes si cette somme est suffisante dès que 75 p. 100 de ce montant est engagé, ou trois (3) mois avant l'expiration de l'offre à commandes, selon la première des deux circonstances à se présenter. Toutefois, si à n'importe quel moment, l'offrant juge que ladite limite sera dépassée, il doit en aviser aussitôt le responsable de l'offre à commandes.

## 6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- a) la commande subséquentes à l'offre à commandes, incluant les annexes;
- b) les articles de l'offre à commandes;
- c) les conditions générales 2005 (2017-06-21), Conditions générales - offres à commandes - biens ou services;
- d) les conditions générales 2010A (2020-05-28), Conditions générales - biens (complexité moyenne);
- e) l'Annexe « A », Besoin;
- f) l'Annexe « B », Base de paiement et Liste des produits;
- g) l'offre de l'offrant en date du \_\_\_\_\_ (*insérer la date de l'offre*).

## 6.11 Attestations et renseignements supplémentaires

### 6.11.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'offrant avec son offre ou préalablement à l'émission de l'offre à commandes (OC), ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions d'émission de l'OC et le non-respect constituera un manquement de la part de l'offrant. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée de l'offre à commandes et de tout contrat subséquent qui serait en vigueur au-delà de la période de l'OC.

## 6.12 Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes doivent être interprétés et régis selon les lois en vigueur au Québec et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

## 6.13 Transition vers une solution d'achats électroniques (SAE)

Pendant la période de l'offre à commandes, le Canada peut effectuer la transition vers une SAE afin de traiter et de gérer de façon plus efficace les commandes subséquentes individuelles pour certains ou pour l'ensemble des biens et des services applicables de l'offre à commandes. Le Canada se réserve le droit, à sa propre discrétion, de rendre l'utilisation de la nouvelle solution d'achats électroniques obligatoire.

Le Canada accepte de fournir à l'offrant un préavis de trois mois afin de lui permettre d'adopter les mesures nécessaires en vue d'intégrer l'offre à la SAE. Le préavis comprendra une trousse d'information détaillée décrivant les exigences, ainsi que les orientations et les appuis pertinents. Si l'offrant décide de ne pas offrir ses biens et ses services par l'intermédiaire de la Solution d'achats électroniques, l'offre à commandes pourrait être mise de côté par le Canada.

---

## **B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT**

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent et font partie intégrante de tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

### **6.1 Besoin**

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

### **6.2 Clauses et conditions uniformisées**

#### **6.2.1 Conditions générales**

[2010A](#) (2020-05-28), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/3/2010A/19>

### **6.3 Durée du contrat**

#### **6.3.1 Date de livraison**

La livraison doit être complétée conformément à la commande subséquente à l'offre à commandes et selon les délais indiqués à l'Annexe A – Besoin.

### **6.4 Paiement**

#### **6.4.1 Base de paiement – Prix unitaires fermes**

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé des prix unitaires fermes précisés dans l'annexe B. Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

#### **6.4.2 Paiements multiples**

Clause du *Guide des CCUA* [H1001C](#) (2008-05-12), Paiements multiples

<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/H/H1001C/2>

### **6.5 Instructions pour la facturation**

L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

Les factures doivent être distribuées comme suit : L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse suivante pour attestation et paiement. *(les adresses courriels vous seront fournies lors de l'émission de l'offre à commandes):*

## 6.6 Assurances

Clause du *Guide des CCUA* [G1005C](#) (2016-01-28), Assurances

<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/G/G1005C/actif>

## 6.7 Clauses du *Guide des CCUA*

[A9062C](#) (2011-05-16), Règlements concernant les emplacements des Forces canadiennes  
<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/A/A9062C/4>

[B1505C](#) (2016-01-28), Transport des marchandises dangereuses/produits dangereux  
<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/B/B1505C/2>

[B7500C](#) (2006-06-16), Marchandises excédentaires  
<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/B/B7500C/1>

[D0018C](#) (2007-11-30), Livraison et déchargement  
<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/D/D0018C/1>

[D3015C](#) (2014-09-25), Marchandises dangereuses/produits dangereux – conformité de l'étiquetage et de l'emballage  
<https://buyandsell.gc.ca/policy-and-guidelines/standard-acquisition-clauses-and-conditions-manual/5/D/D3015C/2>

## 6.8 Instructions d'expédition – livraison à destination

Les biens doivent être expédiés au point de destination précisé dans la commande subséquente, rendu droits acquittés (DDP) au Ministère de la Défense nationale, selon les Incoterms 2000 pour les expéditions en provenance d'un entrepreneur commercial.

## **ANNEXE « A »**

### **BESOIN**

#### **PRODUITS D'ENTRETIEN DE VÉHICULES COMMERCIAUX ET MILITAIRES**

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE (MDN)

---

#### **Objet**

1. Le Ministère de la Défense nationale (MDN) a besoin d'une offre à commandes individuelle et régionale (OCIR) pour la fourniture, au fur et à mesure des besoins, de divers types de produits pétroliers et d'entretien pour véhicules, tel que : lubrifiant, antigel, fluide de freins, silicone, graisse, dissolvant, scellant, nettoyeur, adhésif, huile à moteur, huile à transmission, lubrifiant de très haute performance pour moteur diesel, naphta combustible de camping, antigel, etc., pour les différents points de livraison du Ministère de la Défense nationale au Québec (Valcartier, Montréal, Saint-Jean et Saint-Hubert).

Jusqu'à deux (2) offres à commandes peuvent être émises pour ce besoin.

#### **Contexte**

2. La section des produits pétroliers, huiles et lubrifiants, PHL des différents points de livraison sont mandatés pour fournir aux différentes unités, les produits requis pour entretenir la flotte de véhicules commerciaux et militaires du Ministère de la Défense nationale (MDN).

#### **Description des Besoins**

#### **Généralités**

3. Les biens seront fournis en conformité avec les exigences prescrites dans les présentes, les documents de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) et les commandes subséquentes à l'offre à commandes.

#### **Responsabilités et délais de livraison**

4. Les commandes subséquentes à cette offre à commandes pourront être placées chez l'offrant uniquement par les responsables désignés du MDN qui sont en postes aux différents points de livraison identifiés à l'annexe D.
5. L'offrant doit renseigner le responsable désigné du MDN, dans les 24 heures suivant la réception d'une demande de renseignements ou d'une commande, de la disponibilité du produit. Si le produit est disponible, il doit être livré dans un délai de 72 heures ouvrables après la réception d'une commande.
6. L'offrant doit être en mesure de fournir, à l'occasion, des commandes urgentes, le lendemain lorsque la commande est placée avant midi.
7. Les jours ouvrables sont du lundi au vendredi, incluant les vacances de la construction, mais excluant les jours fériés.

8. Les jours fériés sont les suivants: Jour de l'An, Vendredi Saint, Lundi de Pâques, Fête de la Reine, St-Jean-Baptiste, Confédération, Fête du Travail, Action de Grâces, Jour du Souvenir, Jour de Noël, Lendemain de Noël.
9. Les heures régulières sont de 7h30 à 16h00 durant les jours ouvrables.
10. L'offrant devra fournir, sur demande, les fiches signalétiques et les certificats d'analyse démontrant la conformité à la spécification se rapportant à chacun des produits de l'annexe « B ».

### **Instructions pour les commandes**

11. Les quantités fournies ne doivent pas dépasser celles qui sont précisées dans la commande subséquente à une offre à commandes, à l'exception du surplus nécessaire pour remplir à pleine capacité la dernière caisse ou le dernier baril. Les livraisons partielles ou incomplètes ne seront pas acceptées, à moins que le représentant du MDN n'y ait consenti.
12. La quantité minimale pouvant être commandée sera, selon le cas, une caisse ou un baril.
13. Si les quantités sont suffisantes, le produit doit être livré sur des palettes consignées ou non. Les palettes consignées seront retournées pour crédit.
14. Les barils fournis aux termes de la présente offre à commandes doivent être scellés à l'aide de joints d'étanchéité « Tri-sure » ou « Rieke ». Le fournisseur doit identifier les barils en y apposant l'estampille portant le nom, le symbole, l'emblème ou la marque de la société, en y fixant une plaque métallique, en le marquant au pochoir ou par quelque autre moyen acceptable par le Canada.

### **Étiquetage et marquage**

#### **(Produits 66 à 83 seulement)**

15. L'offrant doit s'assurer que le nom du fabricant, les spécifications, le numéro de lot et la date de fabrication du produit sont indiqués sur le contenant du produit. Une étiquette adhésive de la plus haute norme commerciale doit être accolée sur le contenant. Le sur-étiquetage du contenant est interdit.

Les étiquettes doivent indiquer au moins les renseignements suivants (si applicable):

- a) Numéro de nomenclature de l'OTAN (NNO) ; et
- b) Numéro du code de l'OTAN (p. ex., O-148) ; et
- c) Description ET spécification de produit (p. ex., lubrifiant, synthétique, MIL-PRF-7808(L) gr 3) ; et
- d) Date de remplissage OU date de fabrication (le mois et l'année doit être précisé, p.ex., 05-05) ; et
- e) Nom original du fabricant avec le numéro du lot (un code numérique ou alphanumérique qui permet de retracer un conteneur jusqu'à un lot précis du fabricant, nom de l'entrepreneur optionnel) ; et
- f) Poids OU volume du contenu ; et

- 
- g) Date de nouvelle inspection (p. ex., nouvelle inspection 05-07); et
  - h) La date d'expiration de l'OTAN (72 mois suivant la date de fabrication) là où le numéro de code de l'OTAN est applicable.

Si l'offrant ne peut respecter certaines des exigences susmentionnées, il doit fournir les renseignements manquants sur des étiquettes autocollantes qui accompagnent le produit. Ces étiquettes seront à coller, par l'utilisateur, d'une façon à assurer qu'aucune information existante n'est cachée ou qu'il n'y ait étiquetage excédentaire, sur les différents récipients immédiatement lors d'enlever différents récipients de l'emballage externe.

La date de réinspection et l'information OTAN (NSN, Code OTAN, date d'expiration OTAN) sont optionnelles pour les spécifications non-militaires:

#### **Produits homologués (Mil-PRF-7870, Mil-PRF-2104, Mil-PRF-5606, SAE J2360)**

- 16. Le matériel identifié dans la liste canadienne ou américaine des produits homologué par un numéro de référence de qualification doit être fourni. Le matériel doit être conforme à toutes les conditions exposées dans le certificat d'homologation ou dans la lettre de recommandation délivrée pour ce matériel.

#### **Possibilité de retracer les pièces**

- 17. Des dossiers du fabricant suffisants pour justifier l'origine doivent être fournis, pour examen et conservés par l'offrant pendant trois ans après la livraison du dernier article en vertu du contrat. Ce type de dossier contiendra au moins les éléments suivants:
  - a. des renseignements suffisants pour permettre d'identifier l'article selon le type, la classe, le style, la catégorie (y compris le numéro de lot), le numéro de distribution, la provenance de la pièce et la date et le lieu de fabrication, suivant le cas;
  - b. le titre et la description (ou une autre identification formelle), ainsi que la version applicable des exigences relatives à la spécification, au dessin, au processus ou à l'inspection, suivant le cas;
  - c. des dossiers relatifs aux inspections et aux essais effectués, y compris ceux réalisés au nom du fabricant ou de l'entreprise retenue;
  - d. des copies d'un certificat de conformité ou d'un certificat de régularité délivré par le fabricant, s'il y a lieu.
  - e. toutes les autres données techniques pertinentes.

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
W0106-19S029/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
W0106-19S029

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
QCW-9-42160

Id de l'acheteur - Buyer ID  
qcn037  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

18. Les descriptions techniques des produits peuvent être consultées sur les sites suivants :

#### Articles 1 à 65

Kleen Flo <http://www.kleenflo.com/index.html>  
Permatex <https://www.permatex.com/tech-documents-results/>  
Loctite <http://na.henkel-adhesives.com/industrial/tech-data-sheet-search-5118.htm>  
Castrol <http://msdspds.castrol.com/msdspds/msdspds.nsf/CastrolSearch?OpenForm&sitelang=EN&output=Full>  
Prolab <https://www.prolab-technologies.com/>  
AC Delco <http://www.acdelcocanada.com/parts/parts.php>  
Bernzomatic <http://www.bernzomatic.com/product/x9-14-1-oz-propane-hand-torch-cylinder/>  
Plastikote <http://www.plastikote.ca/products/Specialty/Dry-Graphite.html>  
Emzone <http://emzone.ca/products/ac-refrigerants/45929-134a-cylinder/>  
Krown <https://www.krown.com/fr/produits/produits-aerosol/t40-inhibiteur-de-rouille-lubrifiant/>

#### Articles 66 à 83

Articles 66 et 67 : Naphta, combustible de camping, durée de stockage de 36 mois :  
<https://www.scc.ca/fr/standardsdb/standards/22115>

Articles 68, 69, 73 et 74 : Huile à transmission :  
<http://www.allisontransmission.com/parts-service/approved-fluids/on-highway-fluids>

Articles 70, 71 et 72 : Huiles synthétique :  
<https://www.mobil.ca/fr-ca/lubricants/for-business/heavy-duty-lubricants/products/mobil-delvac-1-esp-0w-40/>

Articles 75 et 76 : Fluide hydraulique minéral :  
[http://everyspec.com/MIL-PRF/MIL-PRF-000100-09999/MIL-PRF-5606\\_NOTICE-1\\_37270/](http://everyspec.com/MIL-PRF/MIL-PRF-000100-09999/MIL-PRF-5606_NOTICE-1_37270/)

Articles 77, 78 et 79 : Lubrifiant de très haute performance pour moteur diesel, 15W-40 :  
[http://everyspec.com/MIL-PRF/MIL-PRF-000100-09999/MIL-PRF-2104K\\_53906/](http://everyspec.com/MIL-PRF/MIL-PRF-000100-09999/MIL-PRF-2104K_53906/)

Articles 80 et 81 : Huile de lubrification pour engrenage (Transmission) SYN NA 75W-90 :  
[http://standards.sae.org/j2360\\_201204/](http://standards.sae.org/j2360_201204/)

Articles 82 et 83 : Liquide de refroidissement (Antigel) vert à base d'éthylène glycol 50/50 :  
[http://everyspec.com/COMML\\_ITEM\\_DESC/A-A-52000\\_A-A-52999/A-A-52624A\\_NOTICE-2\\_54828/](http://everyspec.com/COMML_ITEM_DESC/A-A-52000_A-A-52999/A-A-52624A_NOTICE-2_54828/)

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
W0106-19S029/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
W0106-19S029

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
QCW-9-42160

Id de l'acheteur - Buyer ID  
qcn037  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

## **ANNEXE « B »**

### **BASE DE PAIEMENT ET LISTE DES PRODUITS**

➤ ***Voir l'Annexe B ci-jointe en format Excel***

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
W0106-19S029/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
W0106-19S029

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
QCW-9-42160

Id de l'acheteur - Buyer ID  
qcn037  
N° CCC / CCC No. / N° VME - FMS

---

## **ANNEXE « C »**

### **POINTS DE LIVRAISON**

*Les responsables ainsi que les adresses de facturation vous seront fournies lors de l'émission de l'offre à commandes:*

1. Base de Soutien Valcartier  
Section PHL  
Édifice 260 du 5<sup>e</sup> Bataillon des Services du Canada  
Courcelette, Québec  
G0A 4Z0  
Responsable :  
Adresse de facturation :
  
2. Garnison Montréal  
6769 rue Notre-Dame Est  
Bat 60, Parc pétrolier  
Montréal, Québec  
H1N 3R9  
Responsable :  
Adresse de facturation :
  
3. Garnison Saint-Jean  
Maint. Hangar – H 101  
St-Jean Sur Richelieu, Québec  
J0J 1R0  
Responsable :  
Adresse de facturation :
  
4. Garnison Saint-Hubert  
4810 rue Leckie  
Parc pétrolier  
St-Hubert, Québec  
J3Z 1H6  
Responsable :  
Adresse de facturation :